

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi onze décembre deux mille vingt-trois (11 décembre 2023).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi onze décembre deux mille vingt-trois (11 décembre 2023) à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Madame Lucie Allard	Mairesse	
Madame Jasmine Hébert	Conseillère	poste numéro 1
Monsieur Guillaume Carignan	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Madame Annie Gauthier	Conseillère	poste numéro 4
Monsieur Marion Lamothe	Conseiller	poste numéro 5

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Grégory Gihoul, directeur général, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Monsieur le conseiller Pascal Doucet est absent.

SOUS la présidence de madame la mairesse Lucie Allard.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été notifié par courriel à chacun des membres du conseil, le 8 décembre 2023.

RÉSOLUTION 23-636

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Madame Annie Gauthier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la mairesse Lucie Allard explique les grandes lignes des prévisions budgétaires pour l'année 2024.

RÉSOLUTION 23-637

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

SUR PROPOSITION DE Monsieur Marion Lamothe

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le budget de la municipalité qui suit pour l'exercice financier 2024 (prévoyant notamment des revenus de 41 145 940 \$ et des dépenses de 41 145 940 \$) :

PRÉVISION DES REVENUS

Taxes et quotes-parts	35 983 375 \$
Païement tenant lieu de taxes	258 600 \$
Services rendus	982 590 \$
Imposition de droits	1 589 650 \$
Amendes et pénalités	100 105 \$
Transferts	1 649 720 \$
Intérêts	480 000 \$
Autres revenus	101 900 \$
TOTAL DES REVENUS	41 145 940 \$

PRÉVISION DES DÉPENSES

Administration générale	6 819 125 \$
Sécurité publique	4 966 950 \$
Transport	8 450 730 \$
Hygiène du milieu	9 027 790 \$
Santé et bien-être	114 075 \$
Aménagement, urbanisme et développement	3 301 660 \$
Loisirs et culture	5 089 505 \$
Frais de financement	3 363 010 \$
Conciliation à des fins fiscales	13 095 \$
TOTAL DES DÉPENSES	41 145 940

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions.

RÉSOLUTION 23-638

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Je, Lucie Allard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Lucie Allard, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Lucie Allard, mairesse

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière